

**RESTAURATION SCOLAIRE
DE LA COMMUNE DE NIVOLAS-VERMELLE**

CHARTRE DU SAVOIR-VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL

Règles de vie en commun et de comportement au restaurant scolaire

• **Avant le repas :**

Aller aux toilettes et se laver les mains.

Se mettre en rang sous le préau pour l'appel de la cantine dans le calme.

Garder sa place sagement dans le rang jusqu'à l'entrée dans le restaurant scolaire.

S'installer à la place désignée et attendre que tous les camarades soient assis avant de se servir de la nourriture.

• **Pendant le repas :**

Bien se tenir à table.

Manger proprement, sans souiller la table, ses vêtements ou ceux des camarades.

Faire l'effort de goûter à toutes les nourritures proposées.

Ne pas jouer avec la nourriture.

Savoir partager, et s'assurer que les camarades ont assez mangé, avant de se servir de nouveau s'il reste de la nourriture dans le plat collectif.

Ne pas remettre dans le plat de service la nourriture non consommée avant de s'être assuré que les camarades ne veulent plus se servir.

Parler doucement.

Ne pas crier dans le couloir, ni la salle à manger.

Ne pas se lever pendant le repas, sauf autorisation du personnel.

Respecter le personnel de service et ses camarades.

Ranger sa table et sortir en silence sans courir.

A la fin du repas, sortir doucement, sans crier, ni courir.

• **Pendant la récréation :**

Jouer sans brutalité.

Respecter les consignes de sécurité et de discipline données par le personnel de service.

Après avoir ramassé ses affaires personnelles, se mettre en rang quand le personnel de service le demande.

Les parents signataires de la présente charte s'engagent à l'expliquer à leur(s) enfant(s) et à veiller à ce qu'il(s) la respecte(ent)

Nous vous informons que si la charte, ci-dessus, n'est pas respectée, les sanctions suivantes seront appliquées :

1/ Avertissement par courrier,

2/ Rendez-vous de l'enfant, accompagné de ses parents, avec l'Adjointe aux affaires scolaires ou le Maire,

3/ Exclusion temporaire du restaurant scolaire,

4/ Exclusion définitive du restaurant scolaire.

✂-----

COUPON A RAPPORTER A LA MAIRIE LE PLUS VITE POSSIBLE

Je soussigné (nom et prénom du parent responsable)

Atteste avoir pris connaissance des règlements du restaurant et de la garderie qui m'ont été remis et **déclare** accepter de m'y conformer.

A Nivolas-Vermelle, le

Signature